

 <p>ASCPA Rando</p> <p>27, avenue J.-F. Kennedy 33600 PESSAC</p> <p>Tel : 05.56.69.18.49</p> <p>Email : admin@ascparando.com</p>	<p>Assurance R.C.P :</p> <p>WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla, 52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002</p> <p>Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1</p>
--	--

NOTICE D'INFORMATION

Pessac, le 23 mars 2026

**Séjour Randonnée sportive
Participation à l'Open de Fast Hiking du Puyvalador**



Puyvalador - 25/26 juillet 2026

Samedi 25 juillet
Rando Gourmande

Dimanche 26 juillet
Challenge Fast Hiking 14K-800 D+
Rando famille 6K-200D+

Inscrit toi ici!

Objectif GINEVRES
ISARD D'OR
ISARD D'ARGENT
ISARD DE BRONZE

Le plaisir en plus!
Objectif D+

Le Fast Hiking est une randonnée rapide qui se pratique à allure soutenue en toute autonomie (orientation et ravitaillement) sur un parcours présentant un certain dénivelé et/ou des difficultés techniques. Le fast hiker s'engage dans un défi personnel ou collectif afin de parcourir un itinéraire le plus rapidement possible. Les notions d'effort et d'intensité sont au cœur de l'activité par l'intensité et le rythme de marche (soutenu) que le fast hiker adopte en fonction de ses capacités et du profil du parcours sur lequel il s'engage (dénivelés, difficultés techniques, ...).

La sortie est ouverte aux adhérents de l'ASCPA Randonnée pédestre et aux extérieurs s'étant acquittés du forfait annuel de participation aux marches d'endurance du club, titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.

Nombre de participants : 3 mini, 12 maxi.

Dates : du vendredi 24 au lundi 27 juillet 2026

Déplacements : sans objet. La mise en place et le retour sont à organiser par les participants.

PROGRAMME :

Vendredi 24 juillet 2026 : Rendez-vous à Formiguères à partir de 16h.

Covoiturage possible à organiser par les participants.

Installation dans l'appartement, dîner au restaurant.

Samedi 25 juillet 2026 :

Petit déjeuner préparé par le groupe puis départ vers Puyvalador (5 km).

Rando gourmande organisée par l'association Objectif D+

Départ à 10h30 du centre du village de Puyvalador pour une randonnée de 9 km / 300m d+ ponctuée de pauses :

- Au kilomètre 2,6 à la salle polyvalente de Rieutort où un apéritif sera prévu,
- Au kilomètre 4,5 à la salle hors sac de la Station de Puyvalador où un repas sera prévu,
- Au kilomètre 6,5 à la salle polyvalente de Rieutort où un dessert et le café seront prévus.

Dîner au restaurant.

Dimanche 26 juillet 2026 :

Petit déjeuner préparé par le groupe puis départ vers Puyvalador (5 km).

Open Fast Hiking

Départ à 9h de l'ancienne station de ski de PUYVALADOR (1 713m).

Parcours de 14 km / 800m d+,

Point culminant : 2 364 m.

Description du parcours :

- Ascension d'une 1ère partie du domaine de l'ancienne station de ski de PUYVALADOR sur une piste forestière jusqu'au bassin de rétention, puis on bascule dans une boucle sur le sentier d'Emile pour descendre et remonter 200m de dénivelé dans la forêt,
- Retour au bassin de rétention après 5 km, on ascensionne ensuite le reste du domaine skiable sur une piste forestière en pente modérée dans une 1ère partie jusqu'au plateau,
- Au bout de 8 km et 500m de dénivelé positif, on bifurque ensuite dans les pistes pour une dernière ascension droit dans la pente jusqu'au sommet,
- Arrivée au Pic de Ginèvre (2 382m) au bout de 9 km et 800m de dénivelé positif, on pointera votre passage au niveau du cairn qui fait office de frontière avec le département de l'Ariège avant d'entamer votre descente,
- On part ensuite sur un chemin assez direct qui vous ramènera jusqu'à la zone de départ pour terminer le parcours de 14 km.

Règlement de l'épreuve [disponible en cliquant ici](#).

Fin de journée libre, dîner au restaurant.

Lundi 27 juillet 2026 : Fin du séjour

Petit déjeuner préparé par le groupe, libération de l'appartement avant 10h puis fin du séjour.

Le retour des participants vers Pessac ne fait pas partie du séjour.

HEBERGEMENT :

Hébergement en appartement 6 personnes. Linge de lit et de toilette inclus. Petits déjeuners continentaux préparés par le groupe sur place. Déjeuner du midi inclus dans la randonnée le samedi et collation à l'arrivée le dimanche. Dîners pris au restaurant.

MODALITES DU SEJOUR

- **Conditions :**
 - Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre ou s'être acquitté du forfait annuel de participation à la marche d'endurance pour la saison 2025-2026.
 - Être licencié (licence avec responsabilité civile et accident 2025-2026),
 - Être apte médicalement à la randonnée pédestre en moyenne montagne ou la marche d'endurance,
 - Avoir une expérience en randonnée sportive (participation aux marches d'endurance du club),
 - Être équipé pour la randonnée sportive (voir § Matériel et équipement conseillés du [règlement de l'épreuve](#)),
 - Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour,
 - Être autonome pour se rendre au point de départ et revenir à Pessac ou s'organiser avec d'autres participants pour covoiturer.

- **Matériel nécessaire :**
 - Des chaussures de randonnée adaptées au Fast Hiking (tige basse, souple, avec accroche, type chaussures de trail)
 - Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
 - Le sac à dos contenant :
 - Votre licence, carte d'identité, carte vitale, pass'sanitaire (si exigé),
 - Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - Un téléphone mobile fonctionnel,
 - Une couverture de survie et un sifflet,
 - Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
 - Des vêtements de protection en fonction de la météo (coupe-vent, polaire, bonnet, gants, etc...),
 - 1L d'eau minimum,
 - Des aliments énergétiques.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **240 €** par personne prix ferme et définitif non révisable,

Ce prix comprend :

- L'hébergement, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Les frais d'inscriptions à la randonnée gourmande et à l'Open de Fast Hiking,
- L'accompagnement des activités par des animateurs de l'association,
- Les taxes de séjour,
- La contribution immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». ([Voir notice d'assurance sur le site internet du club](#)),
- Les covoiturages (organisation non gérée par le club et prix déterminés par les conducteurs),
- Les compléments de petits déjeuners selon les habitudes de chacun,
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement ou au restaurant et non comprises dans les repas,
- Les dépenses personnelles.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

- **Préinscriptions :**
Les préinscriptions sont ouvertes dès diffusion de la présente notice. Elles se matérialisent par le paiement d'un acompte de 50 € par CB [via la plateforme de paiement en ligne de l'association](#).

Date limite de préinscription : 01/04/2026

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 02/04/2026.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association adressera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Si les conditions ne permettent pas de réaliser le séjour le montant de l'acompte sera intégralement restitué.

• **Inscriptions :**

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé en 2 exemplaires, accompagné des éventuelles primes d'assurance facultatives à régler par carte bancaire [via la plateforme de paiement en ligne de l'association](#).

Le bulletin d'inscription signé peut être envoyé par mail à famille.sonier@orange.fr.

Inscriptions avant le 22/04/2026.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascparando.com/sorties-decouverte/>)

PAIEMENTS :

Le paiement du séjour ne peut se faire que **par carte bancaire via le site de paiement en ligne**.

- Un acompte de 50 € à l'occasion de la préinscription,
- Le solde de 190 € avant le 01/06/2026.

Nota : en payant par carte bancaire :

- Vous bénéficiez de l'assurance voyage liée à ce moyen de paiement. Notez cependant que les niveaux de couverture varient d'une carte bancaire à une autre. Une même carte (Visa ou Mastercard) peut proposer des prestations différentes (plafonds ou franchises, exclusions...) selon la banque qui l'émet. Assurez-vous donc de connaître parfaitement les garanties de la vôtre. Prêtez attention aux conditions spécifiques qui s'appliquent.
- Vous avez toujours la possibilité de souscrire aux assurances facultatives du contrat fédéral/Groupama. Dans ce cas, le montant des primes d'assurances est à régler en même temps que l'acompte.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les trajets pour rejoindre le point de rendez-vous du séjour et le retour, ne sont pas inclus dans le séjour. Pour réduire l'impact écologique des déplacements, les participants peuvent utiliser les moyens de transport en commun quand ils existent ou s'organiser entre eux pour covoiturer sous leur responsabilité. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation entre la préinscription et le 01/06/2026, acompte de 50 € + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite conservés.
- Annulation après le 01/06/2026, versement de 240 € conservé, + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite soit la totalité du montant du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire

et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

RESPONSABLES DE LA SORTIE :

Thierry SONIER
Karin SONIER

CORRESPONDANT TOURISME :

Thierry SONIER

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur [le site Internet](#) de l'ASCPA Rando.